

Projet de ligne à très haute tension Contentin-Maine

Effets des champs électriques et magnétiques sur la santé humaine

**Mot de bienvenue de Mme GATEL
Maire de Châteaugiron**

Bonsoir à tous,

La ville de Châteaugiron est très heureuse d'accueillir cette réunion, compte tenu de l'importance du sujet évoqué. Toutes les formes d'intervention et de pédagogie autour de ce projet de ligne à très haute tension doivent donc être encouragées et saluées.

**Introduction du président GIBLIN
CPDP THT**

Je vous remercie d'être venus nombreux ce soir pour assister à cette septième réunion consacrée au projet d'implantation de ligne à très haute tension. Depuis le début de nos débats, un très grand nombre de questions ont porté sur l'impact des champs électriques et magnétiques sur la santé humaine. Le thème de ce soir était donc très attendu. Nous accueillons d'ailleurs ce soir quelques-uns des meilleurs spécialistes internationaux de ces questions.

Cette réunion devait initialement se tenir à Vitré, au début du mois de décembre. Malheureusement, quelques-uns de nos invités de ce soir n'étaient pas disponibles à cette date. Nous avons donc librement choisi de reporter à aujourd'hui notre réunion. Contrairement à ce qu'ont laissé entendre certaines rumeurs, notre décision ne résulte d'aucune pression. Nous sommes très attachés à notre totale indépendance, car elle est garante de la qualité de nos débats. Par ailleurs, nous sommes tout à fait prêts à organiser de nouvelles réunions à Vitré, comme cela était initialement prévu, dès lors qu'une salle sera disponible.

Pour en revenir à notre sujet, je tiens à préciser qu'aucune décision définitive d'implantation de cette ligne à très haute tension n'a pour l'heure été prise. Nous sommes dans le cadre d'un débat amont qui traite de l'opportunité d'un projet, très différent d'une enquête publique. En mars 2006, notre compte rendu du débat sera adressé à la CNDP qui le rendra public avec un bilan fin avril. Le maître d'ouvrage aura alors jusqu'au 23 juillet 2006 pour rendre sa décision. Je signale que de tels débats publics ont souvent permis à ces projets d'évoluer. Je souhaite donc que notre réunion de ce soir puissent se tenir dans la sérénité.

Intervention de M. MABILAIS

Il est essentiel que nos échanges puissent se tenir dans un débat serein et constructif. Après les présentations des différents spécialistes présents ce soir, nous laisserons largement la parole à la salle, afin que chacun puisse faire part de ses remarques et éventuellement, de ses inquiétudes. J'encourage donc chacun à faire preuve de correction et d'un minimum de discipline. De cette façon, nous pourrions mener des débats constructifs, au profit de l'ensemble des participants.

Présentation du projet par RTE

Olivier HERZ

Responsable de projet – RTE

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport d'électricité. A ce titre, nous avons une mission de service public. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants. Le projet de ligne électrique Cotentin Maine a pour objet de permettre le raccordement du futur groupe de production Flamanville 3, de type EPR ; nous avons mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité étendue si le réseau de transport n'est pas renforcé lors de la mise en service de ce nouveau groupe. Nous avons étudié différentes techniques et il apparaît que la solution la plus appropriée est de construire une ligne électrique de 400 000 volts entre la région de Saint Lô et la région de Rennes-Laval.

Ce débat public a lieu très tôt dans la vie du projet, nous souhaitons que nos échanges contribuent à améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence, les travaux ne commenceront de toute façon pas avant 2010. Nous avons conduit une première étude environnementale, nous ayant permis de définir des couloirs de passage possibles ; quel que soit le tracé retenu, nous avons, comme vous, une préoccupation environnementale constante : nous serons attentifs au cadre de vie, au respect des activités humaines et au patrimoine naturel. Nous sommes conscients que des inquiétudes existent en matière de santé humaine et animale, et nous sommes prêts à apporter tous les éléments nécessaires à l'apaisement de ces craintes. Ce projet constitue aussi une opportunité au service du développement local. Outre les retombées du chantier, à court terme, il entraînerait des projets de développement durable, à moyen terme, et une amélioration de la qualité de l'électricité, à plus long terme.

Les champs électromagnétiques basses fréquences et leurs incidences sur la santé humaine

Ont participé à la table ronde :

M. VECCHIA, Institut supérieur de la Santé, Rome – Président de la commission internationale pour la protection des rayons non-ionisants (ICNIRP)

M. NAJMAN, hématologue

M. GOEURY, Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes

Mme VAN DEVENTER (OMS)

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste

M. LAMBROZO, EDF-GDF, directeur du service des études médicales

M. Le RUZ, docteur en physionomie, directeur scientifique association Biologie prospective environnement

M. HERRIAU, Vice-président de l'Association le Pylône

M. MORAND, Président de l'Association Mayenne SurVOLTée

La table ronde était animée par M. BLONDIAUX

.I Intervention de Mme Emilie VAN DEVENTER, OMS

De la salle

Quelles sont les pressions auxquelles est soumise l'OMS de la part des industries de l'énergie. De fait, quel est le niveau d'indépendance de l'OMS, et quels sont vos liens exacts avec l'AIEA ?

Mme VAN DEVENTER

L'AIEA et l'OMS sont toutes deux des agences des Nations-Unies. Là s'arrêtent leurs relations. Elles n'ont aucun lien dans le cas qui nous intéresse ce soir qui est celui des rayonnements non ionisants qui n'ont rien avoir avec le nucléaire.

M. MORAND

Bien que je comprenne l'impatience du public, je veillerai à ce que les débats de ce soir se déroulent dans de bonnes conditions. Je voudrais néanmoins rappeler que des accords ont été passés entre l'AIEA et l'OMS dès 1958, dans le cadre de certaines activités nucléaires. Nous pouvons nous interroger sur la crédibilité de l'intervention de Mme Van Deventer, tant les liens entre l'industrie nucléaire et l'industrie électrique sont évidents.

Mme VAN DEVENTER

Partout dans le monde, le public exprime des craintes au sujet des champs électriques et magnétiques. En réponse à ces craintes, l'OMS a lancé le projet CEM, afin de déterminer la réalité de l'impact de ces champs sur la santé humaine.

Toute charge électrique génère un champ électrique et s'accompagne d'une induction magnétique, proportionnel à l'intensité du courant. L'intensité du champ diminue rapidement lorsqu'on s'éloigne de la source. Parmi ces différents champs, il importe de distinguer les champs ionisants des champs non-ionisants, les premiers étant dangereux pour la santé à la différence des seconds. De plus, l'intensité des champs dépend de plusieurs paramètres, selon les caractéristiques de leur environnement. Il importe par conséquent d'effectuer des mesures à la source, mais également de déterminer l'intensité des champs reçu par le corps humain en fonction des circonstances, dans un laps de temps précis.

Selon la définition de l'OMS, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne constitue pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. Par conséquent, le fait de nourrir une inquiétude à l'égard de tel ou tel projet industriel intègre cette définition. Afin de lever cette inquiétude, il importera donc de déterminer avec exactitude les effets biologiques et sanitaires de ces projets, afin d'en évaluer précisément le risque.

Dans le cas présent, beaucoup s'inquiètent des liens éventuels existant entre la leucémie infantile et les champs électriques. Les dernières études ont montré qu'une exposition moyenne trop élevée pourrait doubler les risques de déclenchement des leucémies chez l'enfant. Malgré tout, les résultats de ces études s'accompagnent de nombreuses incertitudes qu'il importe de ne pas éluder.

.II Table Ronde - Débat avec la salle

De la salle

J'accuse RTE de se livrer à un débat de façade, puisque j'affirme qu'elle a déjà pris la décision de ne pas procéder à l'enfouissement de la ligne, avant même que le débat n'ait été mené à son terme. De fait, j'accuse RTE de n'avoir jamais initié le moindre dispositif collectif de surveillance des populations soumises à des risques sanitaires. Enfin, j'accuse RTE de se livrer à des agissements pour modifier les règles lorsque celles-ci ne lui conviennent pas.

M. GIBLIN

Nous avons lancé une expertise pour évaluer les alternatives techniques présentées ou non par RTE. Nous avons également demandé à RTE de fournir une note complémentaire pour préciser son appréciation de ces alternatives. Ces compléments d'informations sont tous consultables sur notre site internet.

M. HERZ

La réponse de M. HERZ est couverte pour les réactions vives de la salle.

M. Le RUZ

Nous savons mesurer le nombre et l'intensité des champs électromagnétiques dans les maisons. Les études montrent que les effets biologiques de ces champs sont souvent pathologiques. A ce titre, 36 cas de leucémies infantiles sont attribués chaque année en France aux champs électromagnétiques basse-fréquence. Depuis 1992, nous avons adressé de nombreux courriers au ministère de la Santé. Or nous n'avons jamais reçu la moindre réponse à nos courriers.

De la salle

Le village de Coutiche, dans le nord de la France, est traversé par une ligne à très haute tension. Or tous les rapports ont insisté sur l'hyper nervosité et les troubles du sommeil des enfants vivants dans le village. Près de 20 familles ont finalement quitté le village et EDF a racheté leur maison.

Par ailleurs, comment se fait-il que les autorités canadiennes interdisent l'implantation de maison à moins de 300 mètres d'une ligne à haute tension ?

M. LAMBROZO

Pendant 8 ans, un bilan médical et biologique a été réalisé tous les six mois auprès de tous les habitants de Coutiches. Or ces bilans n'ont pas montré d'altération progressive de l'état de santé des villageois. De plus, les riverains ont d'eux-mêmes arrêté d'effectuer ces bilans de surveillance.

M. HERRIAU

Les gens ont arrêté de se rendre à ces bilans médicaux tout simplement parce qu'ils ont quitté Coutiche. EDF a alors racheté très cher leurs maisons, afin de les revendre à perte, en dessous des prix du marché. Nombreux ont donc été ceux qui ont souhaité faire une bonne affaire en rachetant ces maisons, quitte à prendre des risques pour leur santé. Pour ma part, j'ai le sentiment que la logique de secret pratiquée par EDF et RTE ne peut que provoquer la suspicion des citoyens.

M. HERZ

Nous agissons dans la plus totale transparence. Je vous affirme par ailleurs qu'aucune distance réglementaire n'est appliquée au Canada. Il est simplement demandé d'éviter de faire passer des fils conducteurs au-dessus des bâtiments.

De la salle

Il n'y aura pas de THT ni en Mayenne, ni ailleurs. Vous pouvez prendre date. Je me battrais pour cela, pour mes enfants et mes petits-enfants.

De la salle

Le rôle de l'OMS est d'alerter les populations sur les dangers qu'elles encourent. A ce titre, ne devrait-elle pas appliquer le principe de précaution, dès lors que les risques ne sont pas clairement déterminés ?

M. HERRIAU

En présence de rayonnements électromagnétiques, nombreux sont ceux à souffrir de troubles de la santé. C'est un fait incontournable. Dès 2000, la Suède a par exemple reconnu l'électro-sensibilité comme un handicap physique.

Mme VAN DEVENTER

L'OMS considère que les mesures de précautions sont tout à fait justifiées au regard de l'incertitude persistante des résultats épidémiologiques. Ces mesures doivent cependant être proportionnelles à l'impact sur la santé publique. En revanche, l'OMS ne recommande pas que les valeurs limites des normes d'exposition soient réduites à un niveau arbitraire au nom du principe de précaution.

De la salle

De fait, l'OMS recommande implicitement de supprimer certaines lignes à haute-tension !

Mme VAN DEVENTER

Non, d'autres mesures sont applicables avant d'en arriver là.

De la salle

Notre but est d'enfouir les lignes à haute tension. Du point de vue de l'OMS, l'application du principe de précaution ne justifie-t-il que l'on procède à cet enfouissement ?

Mme VAN DEVENTER

Il existe évidemment un grand nombre de mesure de précaution envisageables. Celles-ci relèvent néanmoins des autorités nationales, et l'OMS n'a pas réellement de poids dans ce domaine. Pour l'heure, nous recommandons toutefois de procéder à des mesures de précaution qui ne soient pas trop coûteuses.

M. MORAND

Ce n'est sans doute pas la ligne qu'il faut enterrer, mais l'intégralité du projet. Les mensonges d'Etat liés à la santé sont trop nombreux (amiante, sang contaminé, nuage de Tchernobyl, etc...). Combien faudra-t-il encore d'expertises pour que les instances officielles reconnaissent enfin l'évidence ? La population est assez adulte pour entendre la vérité. Avant tout projet de construction de cette ligne de 400 000 volts, l'ensemble des solutions alternatives doivent être étudiées. Or celles-ci existent. Il faut décentraliser la production et produire au plus près de la demande, et éviter la construction de nouvelles lignes à très haute tension.

Etat de la recherche et des études d'épidémiologie sur l'impact sur la santé humaine

Ont participé à la table ronde :

M. VECCHIA, Institut supérieur de la Santé, Rome – Président de la commission internationale pour la protection des rayons non-ionisants (ICNIRP)

M. NAJMAN, hématologue

M. GOEURY, Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes

Mme VAN DEVENTER (OMS)

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste

M. LAMBROZO, EDF-GDF, directeur du service des études médicales

M. Le RUZ, docteur en physionomie, directeur scientifique association Biologie prospective environnement

M. HERRIAU, Vice-président de l'Association le Pylône

M. MORAND, Président de l'Association Mayenne SurVOLTée

La table ronde était animée par M. BLONDIAUX

.I Présentation du rapport DGS

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste, professeur émérite Université de Bordeaux

Les effets des champs électromagnétiques auxquels sont usuellement exposés les hommes restent très faibles. Certains scientifiques estiment d'ailleurs qu'ils n'existent pas d'effets négatifs de ces champs sur la santé humaine. De leur côté, les épidémiologistes se montrent cependant beaucoup plus circonspects, et invitent à la prudence.

.II Présentation de l'étude DRAPER

M. GOEURY, Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes

L'étude DRAPER est à ce jour la plus vaste étude statistique menée sur les risques épidémiologistes pesant sur les enfants. L'objectif de cette étude était de déterminer s'il existait un lien entre la résidence des sujets à la naissance et les lignes à haute tension située moins d'un kilomètre. Ses résultats ont montré qu'il existait une association statistique entre la leucémie infantile et la proximité de ces lignes, même s'il n'existe aucune explication satisfaisante en termes de causalité. Les résultats peuvent être dus au hasard ou aux autres facteurs de confusion non pris en compte dans l'étude. Je précise qu'une étude épidémiologique est avant tout statistique et ne permet pas de prendre en compte la totalité des facteurs environnementaux.

.III Table Ronde - Débat avec la salle

De la salle

Nous devons tenir compte de la notion de « risque acceptable », laquelle devrait tout naturellement conduire à un principe de précaution.

Mme VAN DEVENTER

Il appartient à chaque pays de déterminer le niveau de risque acceptable.

De la salle

Quelle importance EDF-RTE accorde-t-elle au risque acceptable et à l'étude DRAPER.

M. LAMBROZO

L'étude DRAPER montre des leucémies même lorsque les champs ne sont plus en cause. Elle montre donc clairement que les facteurs environnementaux ne peuvent être réduits aux champs électromagnétiques.

De la salle

L'étude DRAPER montre pourtant qu'il existe une relation de cause à effet. Il faut donc en tenir compte. Quelles sont donc les recommandations du service de la santé d'EDF à cet égard ?

De la salle

Depuis 25 ans, nous nous battons pour que les phénomènes indirects des lignes THT soient reconnus. Aujourd'hui, EDF et RTE reconnaît enfin qu'il est possible d'apporter des améliorations. Faudra-t-il encore 25 ans pour reconnaître les dangers et indemniser les personnes vivant à proximité des lignes THT ?

M. HERZ

Dès que des difficultés apparaissent au sein des élevages, nous menons une analyse électrique, une analyse vétérinaire et une analyse zootechnique, de façon à résoudre les problèmes soulevés par les agriculteurs.

De la salle

Les techniciens d'EDF qui se rendent sur nos exploitations ne sont jamais capables de nous transmettre les étalonnages de leurs appareils. J'ajoute que la leucémie n'est pas le seul risque encourus. Que dire des maux de têtes, des dépressions ou des constats de stérilité.

De la salle

Quelle serait la réponse des personnes présentes à la tribune si elles devaient aller vivre demain sous une ligne à haute tension.

M. LAMBROZO

J'ai moi-même habité pendant six ans à proximité immédiate d'une ligne de 225 000 volts.

De la salle

Ma maison est située à 50 mètres d'une ligne THT. Pourquoi RTE refuse-t-elle de m'indemniser ? Cela fait pourtant 10 ans que j'essaie de vendre ma maison, sans y parvenir.

De la salle

J'ai déjà assisté à plusieurs débats autour de ce projet. Or j'ai réellement le sentiment d'être floué ce soir, car la tribune semble d'office acquise à la cause de RTE.

Etat de la réglementation étrangère et normes en vigueur dans les pays étrangers

Ont participé à la table ronde :

M. VECCHIA, Institut supérieur de la Santé, Rome – Président de la commission internationale pour la protection des rayons non-ionisants (ICNIRP)

M. NAJMAN, hématologue

M. GOEURY, Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes

Mme VAN DEVENTER (OMS)

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste

M. LAMBROZO, EDF-GDF, directeur du service des études médicales

M. Le RUZ, docteur en physionomie, directeur scientifique association Biologie prospective environnement

M. HERRIAU, Vice-président de l'Association le Pylône

M. MORAND, Président de l'Association Mayenne SurVOLTée

La table ronde était animée par M. BLONDIAUX

.I Intervention de M. Paolo VECCHIA

L'Union Européenne, s'appuyant sur des mesures scientifiques précises, recommande de fixer le seuil d'émission à 100 micros teslas. Seules l'Italie et la Suisse ont adopté des recommandations différentes.

Toutefois, la Suisse reconnaît implicitement la validité des recommandations internationales. Elle recommande simplement, à titre préventif, de limiter les émissions, dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation et pour autant que cela soit économiquement supportable, indépendamment des nuisances existantes. En revanche, les émissions seront limitées plus sévèrement s'il apparaît ou s'il y a lieu de présumer que les atteintes, eu égard à la charge actuelle de l'environnement, seront nuisibles ou incommodantes. De son côté, la loi italienne définit une « objectif de qualité » pour minimiser les expositions.

.II Table Ronde - Débat avec la salle

De la salle

Je suis inquiet pour l'avenir. Ce soir, une victime des lignes à haute tension a été traitée de provocateur. J'ai le sentiment que l'on nous prend pour des imbéciles en faisant venir des professeurs émérites, incapables de se mettre au niveau de leur auditoire, tout en se moquant manifestement de la santé des gens.

M. Le RUZ

L'avis du Parlement Européen a souvent été sollicité sur ces questions, avant d'être malheureusement soumis au Conseil Européen, où le lobbying industriel est très puissant.

De la salle

Après que la Société Française de Radio Protection m'ait été recommandée par un ministère à qui j'avais adressé une requête, j'ai pu constater que tous les membres du conseil d'administration de cette société appartenaient à EDF et à la COGEMA. Il n'est pas possible d'être à la fois juge et partie, voilà ce que je voulais dire.

M. JOUSSOT-DUBIEN

Pour ma part, je n'ai aucun lien avec EDF, si ce n'est celui de payer ma facture. J'ajoute d'autres membres de la Société Française de Radio Protection n'appartiennent pas à EDF ou la Cogema.

M. GOEURY

Pour ma part, je tiens à souligner ma totale indépendance, mais également ma qualité d'expertise.

De la salle

L'intervention de RTE auprès des responsables de la commune de Lognay Villiers est pour le moins déplacée. Ils ont en effet essayé de vendre cette ligne entre Noël et le 1^{er} de l'an, très discrètement.

M. HERZ

La réponse de M. HERZ est inaudible sous les hurlements de la salle.

De la salle, EDF

J'ai moi-même rencontré le Maire pour lui présenter de simples informations. Je lui ai d'ailleurs proposé d'organiser des réunions publiques. J'ajoute que le Conseil général nous a demandé de rencontrer tous les maires des villes éventuellement concernées par ce projet de ligne THT.

De la salle

Comment sont financés les organismes qui fixent les normes actuellement vigueurs.

M. VECCHIA

Pour notre part, nous sommes financés par l'OMS, ainsi que par d'autres contributeurs publics nationaux et internationaux.

De la salle

RTE sera très bientôt privatisée. Comment cette nouvelle indépendance permettra de couvrir les risques induits par vos projets ?

M. HERZ

Le capital de RTE restera 100 % public. La loi l'impose.

M. TOULUC, Association Respecter le Bocage

J'affirme pour ma part que RTE n'est pas un service public, contrairement à ce que vient de sous-entendre M. HERZ. Il s'agit d'un établissement public à caractère commercial, qui cherche à obtenir un taux optimal de rentabilité immédiate.

M. HERZ

La réponse de M. HERZ est inaudible sous les réactions vives du public.

M. MORAND

Le principe de précaution doit impérativement primer. De plus, il faut savoir tenir compte de l'avis de la population. Or beaucoup de nos concitoyens sont opposés à la politique française en faveur du nucléaire. Cette opinion est d'ailleurs très répandue parmi les élus locaux. Pourquoi ne pas envisager de créer des régions pilotes en termes de politique énergétique ? Il faudrait apprendre à produire de l'énergie autrement, en favorisant les énergies renouvelables. Pourquoi ne pas investir 3 milliards d'euros dans les énergies renouvelables au lieu de les consacrer au projet EPR ?

Conclusion et synthèse**M. GIBLIN**

En conclusion, trois points me paraissent devoir être soulignés. Tout d'abord, les approches de précautions doivent être prises en compte. Il reste à définir de quelle manière. Deuxièmement, il semble que la France souffre d'un déficit d'études épidémiologiques. Enfin, RTE doit réfléchir à la manière d'organiser un suivi de l'impact de ses implantations sur les populations concernées. Pour finir, je tiens à remercier nos invités.